Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_04-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 **N° 20251218_04**

OBJET • Cession du lot 6A du parc d'activités Cleun-Nizon (Pont-Aven) à la SCI SWEET & LOVE

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 34
Pouvoirs • 12
Votants • 46

Par convocation en date du 11 décembre 2025, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 18 décembre 2025 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, GOURLAOUEN Yveline, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE NEVÉ Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, DERVOUT Dominique, VOISIN Valérie, LE BON Thomas.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), LE BARON René (pouvoir donné à O. BELLEC), FRANÇOIS Brigitte (pouvoir à B. FRANCOIS), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE GAILLARD Quentin (pouvoir à M. BIGOT), LE GUERN Annie (pouvoir à P. BANIEL), LE MOAL Karen (pouvoir à J. RANNOU), COCHENNEC Claude (pouvoir à M. LOUSSOUARN), BACCON Alain (pouvoir à Y. GOURLAOUEN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BESOMBES François (pouvoir à Evelyne LE NEVE)

ABSENTS • HÉMON Patrick-Marie, MALLÉJACQ Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Michel COTTEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-242900769-20251218-20251218_04-DE

Michel LOUSSOUARN expose que par délibération n°20241205_17, le conseil communautaire a approuvé la vente du lot 6B du parc d'activités de Cleun Nizon, d'une superficie d'environ 1 549 m², à la SARL TI MACON ou tout autre entité susceptible de s'y substituer. Postérieurement à cette délibération, la SARL TI MACON a signifié à CCA son souhait d'acquérir le lot 6A, d'une superficie d'environ 1 544m², en lieu et place du lot 6B. Cette acquisition serait portée par la SCI SWEET & LOVE.

Pour mémoire, la SARL TI MACON, créée le 30 juin 2024, représentée par son gérant et domiciliée à Pont-Aven, a pour activité les travaux de maçonnerie générale et le gros œuvre bâtiment. Elle envisage la construction d'un bâtiment principal de stockage de 100m² et de deux cellules locatives à vocation artisanale de 100 m² chacune, soit 300 m² au total.

Il est précisé que :

- Le prix définitif de la vente sera déterminé après le bornage du lot et la connaissance de sa superficie exacte ;
- Les frais de bornage et d'élaboration du document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur ;
- La vente sera résolue de plein droit en cas de non-respect par l'acquéreur d'un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte authentique, ou du délai prorogé, en cas de prorogation de délai valablement accordée par CCA, pour édifier et achever sa construction.

Par un avis daté du 7 novembre 2024, (réf. 2024-29217-77710), le pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des finances publiques a estimé la valeur vénale du bien à 20 euros hors taxes le m² avec une marge de négociation de 10%.

Considérant l'avis de la commission économie et tourisme réunie le 26 novembre 2025 et du bureau communautaire du 9 décembre 2025,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (E. JANVIER, T. LE BON, J. DUPUY),

Le conseil communautaire :

> **Annule** la délibération n° n°20241205_17 approuvant la vente du lot 6B à la SARL TI MACON ;
> **Approuve** la cession du lot n°6A du parc d'activités de Cleun Nizon, d'une superficie d'environ 1544 m², à la SCI SWEET&LOVE, ou à toute entité susceptible de s'y substituer, au prix de 20€ HT le m² soit un prix total de 30 880 €HT ;
> **Autorise** le Président à signer l'acte de vente ainsi que tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 18 décembre 2025

